

**Gerhard ULRICH**  
im Tröttli 20  
CH-8468 Guntalingen

Guntalingen, le 16.01.20



**Karin KELLER-SUTTER**  
**Conseillère fédérale**  
Ministre suisse de la Justice  
Palais fédéral  
CH-3003 Berne

cc : *Oliver LÜCKE, avocat*  
*Ulrich MEYER, Président du Tribunal fédéral suisse*  
*Guido RAYMONDI, Président de la CEDH*  
*Michelle BACHELET JERIA, Haut-Commissaire des OHCHR, Genève*  
*A qui de droit*

### ***Le mécanisme du désastre judiciaire***

<https://parseundparse.wordpress.com/2019/11/24/der-fall-daniel-rietiker-und-die-irwege-der-schweizer-justiz/>

*Bonjour, Madame la Conseillère fédérale,*

*Selon mes estimations, un Suisse ou un Européen sur dix tombera, au cours de sa vie, dans l'engrenage du système judiciaire actuel, incurablement dégénéré. Ça m'est arrivé il y a 20 ans. C'est ce qui m'a incité à me lancer dans un voyage de découverte, à enquêter sur les causes du désastre judiciaire.*

*Récemment, je suis tombé sur le lien ci-dessus. Il s'agit des conclusions de l'avocat Oliver LÜCKE, un professionnel, sur la manière dont les taupes du système judiciaire suisse à Strasbourg Daniel RIETIKER et Alexander MISIC trompent astucieusement les plaignants suisses à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Mes connaissances se sont donc énormément accrues :*

*Notre Cour suprême fédérale n'examine pas systématiquement les plaintes pour violation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Les juristes psychopathes interprètent cela manifestement dans ce sens, que dans de tels cas, les plaignants concernés n'auraient pas épuisé les voies de recours internes. Une personne normalement constituée ne peut pas suivre une telle « logique ». Jusqu'à présent, j'ai supposé, comme probablement tous les autres requérants auprès de la Cour fédérale suisse que l'obtention d'un Arrêt du Tribunal Fédéral est l'évidence que toutes les voies de recours nationaux ont été utilisées et*

*épuisées. Malheureusement, les statistiques du Tribunal fédéral suisse n'indiquent pas combien de pour cent des recours sont étouffés de cette manière sournoise.*

*Les juges de la Cour Européenne des Droits de l'Homme rejettent 95 % des recours avec un module de texte non motivé, déclarant que les conditions des articles 34 et 35 de la Convention ne seraient pas remplies, jugeant les recours donc irrecevables. Par exemple, en 2018, seuls 2 738 des 40 023 recours ont été réglés par un arrêt à Strasbourg :*

[www.echr.coe.int/Documents/Stats\\_annual\\_2018\\_FRA.pdf](http://www.echr.coe.int/Documents/Stats_annual_2018_FRA.pdf)

*Je viens de prendre connaissance de l'expérience du citoyen allemand Detlev BAUM avec le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unies (OHCDH). Sa plainte du 09.12.19 contre la République fédérale d'Allemagne a été rejetée par la Haut-Commissaire Michelle BACHELET JERIA le 17.12.19 avec la même tournure de droit selon laquelle il n'aurait pas épuisé les recours juridiques nationaux. En fait, il avait lui aussi reçu une décision non motivée de la Cour constitutionnelle de la République fédérale d'Allemagne à Karlsruhe, selon laquelle sa plainte constitutionnelle du 19.11,19 aurait été irrecevable. Ainsi, il a été assuré que Genève pouvait envoyer ce plaignant sur le tapis.*

***Apparemment, cette supercherie ne concerne pas seulement les plaintes suisses à Strasbourg, mais aussi le traitement des plaintes du monde entier à la Cour Européenne des Droits de l'Homme et au Haut-Commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unies.***

*Les jugements non motivés sont en soi arbitraires, donc anticonstitutionnels. Les Cours suprêmes nationales et les instances internationales, censées faire respecter les droits de l'homme (CEDH et OHCDH) ne sont donc pas des organes de contrôle, mais des complices des tyrannies judiciaires régionales qui, dans 95% des cas, couvrent leurs machinations par des dénis de justice " légitimés ".*

***Le système judiciaire actuel est incurablement dégénéré et non réformable. Quod erat demonstrandum.***

***Remplaçons ce labyrinthe d'instances à quatre niveaux par des jurys de citoyens moins coûteux, plus efficaces et plus rapides, fonctionnant comme service civil.***

*Veillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, mes sentiments distingués*

Gerhard ULRICH